

**MAIRIE**  
DE  
**VIRA**  
09120

Tél 05 61 68 71 50  
[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 16 septembre 2015

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2015**  
**convoquée le 9 septembre 2015**

*Présents* Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Dominique JALLIER, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

*Absents* : Nadine LLORENS

*Pouvoir* :

*Secrétaire de séance* : Mathieu Carayol

---

**Approbation du compte rendu de la réunion du 22 juillet 2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**Compte rendu des réunions par les délégués (SMECTOM, CCCV... )**

**SMECTOM** : suite à la démission du président Robert Pédoussat pour raison de santé, de nouvelles élections étaient nécessaires. Mardi 8 septembre un conseil syndical extraordinaire a été convoqué afin de composer la nouvelle gouvernance du syndicat mixte. Martine Estéban a été élue présidente (91 voix pour contre 31 à Lionel Olivier - famille politique ESA) et les délégués ont largement soutenu l'élection des délégués proposés par l'ancien bureau. Durée de l'élection à bulletins secrets : 3h30 !

**Communauté de Communes du Canton de Varilhes :**

- Approbation des derniers marchés concernant les aménagements matériels et immatériels du Pôle Culturel. Globalement la prévision financière sera tenue.
- Attribution du marché d'aménagement de la zone de Bigorre (ancien karting) à l'entreprise Rescanières.
- Appui à la société MKD, en complément d'une intervention du département et de la région (76400 €)
- Approbation du fond de concours aux communes : 6 011,77 € en ce qui concerne Vira et 331 359,25 € pour l'ensemble des communes de la CCCV.
- Débat sur l'avenir de l'intercommunalité et l'intérêt d'un rapprochement avec Foix dans le cadre d'une agglomération. Un document de synthèse a été produit par le groupe de travail sur le sujet avec une comparaison entre les compétences de Foix et de Varilhes, une fiche de synthèse sur ce qui apparaît important dans les actions que nous menons, les données financières et une réflexion sur les objectifs (plus grand service aux populations en quantité et en qualité, cohérence et attractivité économique du territoire). Le document est remis aux conseillers municipaux. Les décisions devront être prises rapidement.

**Groupement forestier : réunion en mairie – le maire invité en tant qu'observateur.**

Quorum atteint mais pas les ¾ du capital nécessaires pour entériner les cessions.

Présence de Monsieur Bouzou, DDA.

L'action du groupement est très importante pour la commune car il gère environ 100 ha, soit 20% du territoire.

Le groupement forestier a fait un emprunt qui n'a jamais pu être remboursé par l'exploitation de la forêt. L'état propose un abandon de cette créance. En contrepartie il n'interviendra plus en support pour la gestion des bois.

Le groupement vote pour l'abandon de cette créance ( $\pm$  100 000 €).

Monsieur Bouzou donne une information sur l'état de la forêt :

- Environ 15 ha productifs (laricio et douglas) : A éclaircir tous les 10 ans. Dernière éclaircie en 2010.
- Le reste : peu productif : éclaircies à faire tous les 7/8 ans. Pas de coupe à blanc, mais pas de replantation. Laisser faire la nature.
  - Il faut désormais choisir un gestionnaire qui peut être soit l'ONF (environ 2 €/ha/an) ou un expert privé. L'objectif est l'amélioration du patrimoine, le marquage des arbres, l'appel d'offres (indispensable) et l'état des lieux. Il faut un gestionnaire certifié.
  - Conseil : 1 journée par an pour évaluer, déclasser fiscalement si nécessaire et un seul marquage tous les 5 ans.
  - Vérifier le statut des biens sans maîtres dans le groupement.
  - Le président, M Maury, ne veut plus rester.
  - Les impôts fonciers sont payés.
  - 2 contrats de fermage n'ont pas été payés depuis plusieurs années.
  - Il faudra se rapprocher du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées
  - Trois propriétaires (M Gouze, Maury, Pech) se proposent de donner leurs parts à la commune. Contact avec le notaire...

### **Point sur les travaux et situation financière**

Les travaux du logement sont terminés et le bail est signé avec entrée du locataire ce jour 15 septembre.

La réception est faite à l'exception de l'électricité (EGA). Il reste l'antenne TNT à poser et les informations sur le fonctionnement de la pompe à chaleur à obtenir.

Le bilan financier de l'opération devrait être le suivant :

## Logement communal

Point au 15 novembre 2015

LOT	MAPA HT	TTC TVA 20%	Avenants TTC TVA 20%	Coût total TVA 20%	Payé	Reste à payer	Coût pour la commune TVA 5,50%
LOT1 GROS ŒUVRE ARTUSO	13 197,50 €						
LOT 1 OPTION 1	5 042,50 €						
<b>TOTAL</b>	<b>18 240,00 €</b>	<b>21 888,00 €</b>	<b>1 440,00 €</b>	<b>23 328,00 €</b>	<b>13 897,20 €</b>	<b>9 430,80 €</b>	<b>20 509,20 €</b>
TRTRAVAUX SUPP TOTAL GENERAL							
LOT 2 MENUISERIES EXT DECARAS ET PENA	8 625,37 €	10 350,44 €	0,00 €	10 350,44 €	0,00 €	10 350,44 €	9 099,77 €
LOT 3 PLATRERIE LAGRANGE TRAVAUX SUPPL	8 880,94 €	10 657,13 €	683,04 €	11 340,17 €	7 788,52 €	3 551,65 €	9 969,90 €
LOT 4 MENUISERIES BOIS MORERE	3 840,00 €	4 608,00 €	0,00 €	4 608,00 €	4 515,84 €	92,16 €	4 051,20 €
LOT 5 PLOMBERIE ARTUSO	2 442,00 €	2 930,40 €	0,00 €	2 930,40 €	0,00 €	2 930,40 €	2 576,31 €
LOT 6 ELECTRICTE EGA	8 836,70 €	10 604,04 €	-320,52 €	10 283,52 €	0,00 €	10 283,52 €	9 040,93 €
LOT 6 OPTION TOTAL	-267,10 € 8 569,60 €						
LOT 7 PEINTURE ET SOL FONTES	6 591,70 €	7 910,04 €	0,00 €	7 910,04 €	7 689,18 €	220,86 €	6 954,24 €
ARNAU LEGER Sécurité	800,00 €	960,00 €	0,00 €	960,00 €			
ARNAU LEGER MO	2 800,00 €	3 360,00 €	960,00 €	4 320,00 €			
<b>ARNAU LEGER Total</b>				<b>5 280,00 €</b>	<b>6 221,76 €</b>	<b>-941,76 €</b>	<b>4 642,00 €</b>
<b>En suspens DECARAS Volets</b>			<b>285,60 €</b>	<b>285,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>285,60 €</b>	<b>251,09 €</b>
<b>Total</b>	<b>60 789,61 €</b>	<b>73 268,05 €</b>	<b>3 048,12 €</b>	<b>81 596,17 €</b>	<b>40 112,50 €</b>	<b>36 203,67 €</b>	<b>67 094,63 €</b>
<b>Dont à payer en 2015</b>							<b>65 913,03 €</b>

Avec donc un dépassement pour travaux supplémentaires de 3048.12 € TTC.  
Il existait, au budget, une ligne « aléas » de 2000 €...

A noter un paiement excédentaire (erreur) de l'architecte qui nécessite une régularisation de 941.78 €.

Le conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, sur ce tableau et les travaux complémentaires qui sont expliqués en séance.

Un point financier à fin août, et une projection à fin décembre 2015, sont remis aux conseillers. Après autofinancement d'une partie des travaux, le solde de fin d'année devrait être de l'ordre de 30 000 €. Globalement les recettes et les dépenses restent « en ligne » avec les prévisions.

### Point sur les autres travaux

- Métier à ferrer les bœufs : SAMEC a fait un devis de 4477.94 €. Les experts des assurances (Groupama pour la commune et Saratec pour l'assurance du conducteur) ont évalué les dommages à 3097 €. Il sera probablement possible d'obtenir une petite réduction, mais il manquera environ 1000 € pour financer le tout.
- Poteau électrique : le conducteur a fait une déclaration transmise à l'assurance. Le SDE 09 (ex SDCEA) a déposé le poteau et doit faire un devis.

## **Acceptation du fonds de concours pour les travaux sous mandat réalisés par la Communauté de Communes du Canton de Varilhes**

Comme annoncé ci-dessus, la Communauté de Communes du Canton de Varilhes a voté la mise en place d'un fonds de concours pour les travaux de voirie réalisés par la commune en 2014/2015.

Il faut que la commune accepte ce concours de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes, qui se situe à parité avec la part restant en charge de la commune, soit 6011.77 € pour la période.

Le conseil accepte, à l'unanimité, le versement de ce fonds de concours.

## **Formation des élus**

Le programme 2015/2016 est présenté et sera envoyé par mail. Les CM peuvent manifester leur intérêt pour certains thèmes afin d'organiser le « covoiturage ».

## **Questions diverses**

- Chemin du bois : essai de canalisation de l'eau de pluie (rigoles créées par Jean Serrano). Si nécessaire, la commune louera une mini pelle pour compléter cette action. A suivre aux prochains orages.
- Voir intérêt à la création d'une association pour la mémoire de la bataille de Vira.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.